



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

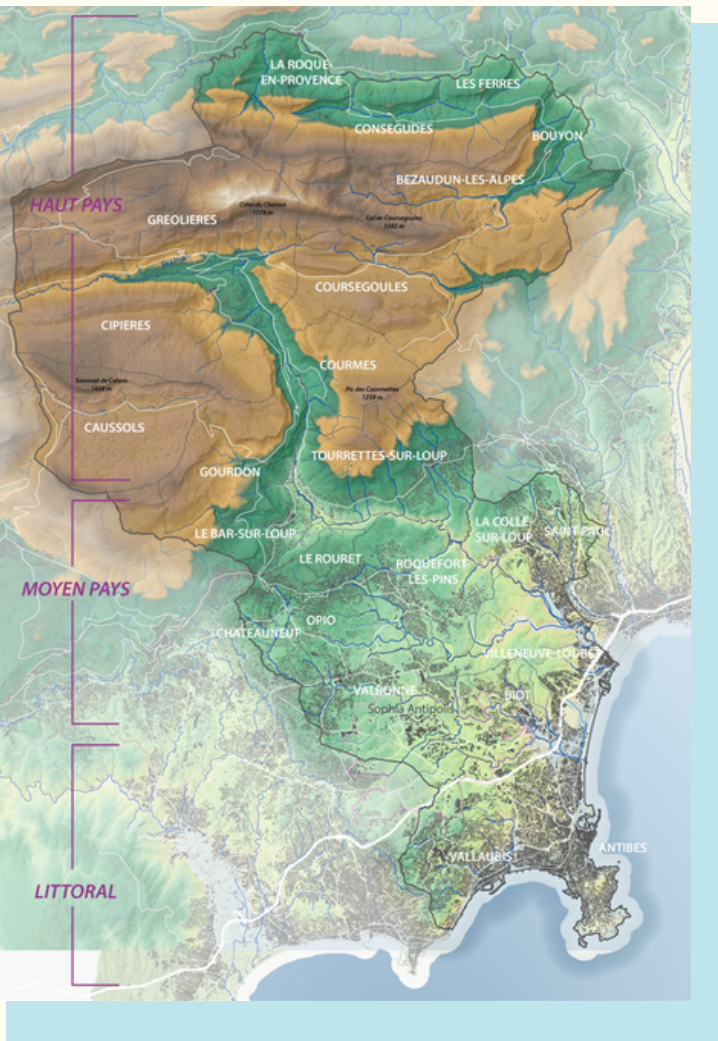
20
23



“

L'AGENDA 2030 DE L'ONU DÉCRIT L'HORIZON IDÉAL POUR 2030 D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE SUPPOSANT AUTANT LA JUSTICE SOCIALE QUE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE, LA PAIX ET LA SOLIDARITÉ, QUE LA PRÉSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES.

”



Créée en 2002

24 communes

180 000 habitants

48 000 hectares

entre mer et montagne

- Haut pays
- Moyen pays, entre urbain et rural
- Bande littorale urbanisée
-

Grande richesse naturelle et culturelle

Attractivité économique importante

Economie résidentielle développée

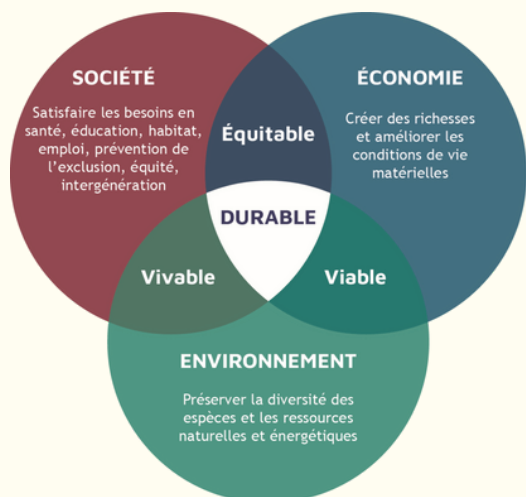
La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis adapte au quotidien ses politiques publiques aux besoins du territoire, tout en intégrant les enjeux et objectifs réglementaires du développement durable.



LE PROGRAMME DÉVELOPPEMENT DURABLE CASA'VENIR

LE CONCEPT DE **DÉVELOPPEMENT DURABLE** A ÉTÉ DÉFINI DANS LE RAPPORT DE GRO HARLEM BRUNDTLAND, « NOTRE AVENIR À TOUS » (1987), PAR « **UN DÉVELOPPEMENT QUI RÉPOND AUX BESOINS DU PRÉSENT SANS COMPROMETTRE LA CAPACITÉ DES GÉNÉRATIONS FUTURES À RÉPONDRE AUX LEURS** ».

AFIN D'ATTEINDRE CET OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT, LES POUVOIRS PUBLICS ET LA SOCIÉTÉ CIVILE DOIVENT TRAVAILLER DE CONCERT AFIN DE CONCILIER TROIS DOMAINES QUI SE SONT LONGTEMPS IGNORÉS ET DONT LES **ENJEUX** PEUVENT ÊTRE **DIVERGENTS**.



Consciente des enjeux internationaux, nationaux et locaux, et forte de son expérience et de sa maturité, la CASA a réaffirmé fin 2019, son engagement en faveur du développement durable en structurant son programme de développement durable et en adoptant le **Programme CASA'VENIR**, issu d'un diagnostic complet du territoire réalisé au regard des compétences de la CASA.

CASA'venir : 18 objectifs pour 2020-2025

Il présente un **programme d'actions sur 5 ans**, visant à améliorer la **qualité de vie** des habitants, **économiser les ressources** naturelles et **renforcer l'attractivité** du territoire.

Il est structuré autour de **5 enjeux**, déclinés en **18 objectifs**. Chacun d'eux est assorti d'actions concrètes et transversales. Ainsi, le programme prévoit **52 actions**, déclinées en **226 sous-actions** opérationnelles, qui associent les différentes directions de la CASA.

Le bilan annuel du programme CASA'venir permet de suivre, évaluer et réviser le programme d'actions selon l'évolution de chaque projet. Il est la base du Rapport annuel de Développement Durable réglementaire de la CASA.



**IL S'INSCRIT ÉGALEMENT
DANS LES OBJECTIFS FIXÉS
AU NIVEAU MONDIAL
DANS LE CADRE DE
L'AGENDA 2030 DE L'ONU**



CASA'VENIR
AGIR ENSEMBLE POUR
UN AVENIR DURABLE

CADRE REGLEMENTAIRE

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi dite « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010, soumet les collectivités territoriales et les EPCI de plus de 50.000 habitants, à l'élaboration d'un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport doit être présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement en amont du débat d'orientation budgétaire.

En vertu de son statut d'EPCI, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est tenue de répondre à cette réglementation, et de réaliser annuellement son rapport sur sa situation en matière de développement durable. Ce dernier s'inscrit dans un contexte de transparence et de complète information des citoyens. Le programme « CASA'venir » et les rapports développement durable des années précédentes sont accessibles sur le site Internet www.agglo-sophiaantipolis.fr, rubrique « Vivre et habiter » / « Agir durablement ».

Ce rapport annuel reprend les principales actions réalisées en 2023 par la CASA en faveur du développement durable. Il est structuré selon les 5 grands enjeux du programme développement durable CASA'venir cités sur la page suivante, et met en avant notre contribution à la stratégie internationale de développement durable « Agenda 2030 » de l'ONU.

PLAN DU RAPPORT



CASA'VENIR ET L'AGENDA 2030 : UN PROGRAMME COMPLET POUR TRANSFORMER LE TERRITOIRE



LA POURSUITE DE LA TRANSITION
DU MODÈLE D'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE



L'EXPLOITATION DU FORT
« POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE » DU TERRITOIRE



LE DÉVELOPPEMENT DE
L'ATTRACTIVITÉ DE L'ENSEMBLE
DU TERRITOIRE



L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ
DE VIE ET SOLIDARITÉ POUR
L'ENSEMBLE DE LA POPULATION



L'IMPLICATION DES HABITANTS ET
DES ACTEURS DU TERRITOIRE,
Y COMPRIS DE LA CASA ELLE-MÊME

DES OBJECTIFS TRANSVERSAUX ET DES ACTIONS CONCRÈTES



LA POURSUITE DE LA TRANSITION DU MODÈLE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- *Objectif 1 : Proposer une offre de transport alternative et encourager le développement de comportements vertueux en matière de mobilité.*
- *Objectif 2 : Développer une stratégie d'aménagement durable du territoire, visant à la fois à renforcer sa fonctionnalité, à limiter la consommation d'espace et à limiter les besoins de déplacement.*
- *Objectif 3 : Préparer le territoire à la gestion des crises.*



LE DÉVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

- *Objectif 8 : Renforcer l'usage du numérique et des objets connectés.*
- *Objectif 9 : Valoriser l'économie circulaire au sein du territoire.*
- *Objectif 10 : Vitaliser le territoire.*
- *Objectif 11 : Faire du territoire une destination de tourisme de proximité durable.*



L'IMPLICATION DES HABITANTS ET DES ACTEURS DU TERRITOIRE, Y COMPRIS DE LA CASA ELLE-MÊME

- *Objectif 16 : Rendre la CASA exemplaire en matière de développement durable et sensibiliser sur son engagement sur le sujet.*
- *Objectif 17 : Faire du partage d'information, une ressource pour dynamiser les actions en faveur du développement durable.*
- *Objectif 18 : Impliquer l'ensemble des acteurs du territoire en faveur du développement durable et travailler l'inter-territorialité.*



L'EXPLOITATION DU FORT « POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE » DU TERRITOIRE

- *Objectif 4 : Favoriser l'économie de ressources et optimiser la gestion des déchets sur le territoire.*
- *Objectif 5 : Développer une agriculture durable et de proximité, en lien avec les habitants.*
- *Objectif 6 : Poursuivre la politique de sensibilisation et de protection des espaces naturels, milieux et paysages.*
- *Objectif 7 : Développer les énergies renouvelables et accompagner à la sobriété énergétique.*



L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE ET SOLIDARITÉ POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

- *Objectif 12 : Renforcer l'accessibilité de la population à des logements adaptés à ses projets et à ses besoins.*
- *Objectif 13 : Renforcer la cohésion sociale en favorisant l'autonomisation des jeunes et en renforçant l'accompagnement des publics défavorisés.*
- *Objectif 14 : Renforcer l'accès à la culture.*
- *Objectif 15 : Accompagner le développement des communes dans une stratégie territoriale durable.*



1

LA POURSUITE DE LA TRANSITION DU MODÈLE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



- Objectif 1 : Proposer une offre de transport alternative et encourager le développement de comportements vertueux en matière de mobilité.
- Objectif 2 : Développer une stratégie d'aménagement durable du territoire, visant à la fois à renforcer sa fonctionnalité, à limiter la consommation d'espace et à limiter les besoins de déplacement.
- Objectif 3 : Préparer le territoire à la gestion des crises.

4 ÉDUCATION
DE QUALITÉ



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



Mobilité

Chiffres clés 2023

BusTram

1,5 km supplémentaire de site propre partagé (chemin de St Claude et Giratoire de la Croix Rouge à Antibes)

CAP'AZUR

Lancement de la ligne LA 29 CAP SUD tripartite Région Sud, CASA, CACPL entre Mougins (CACPL) et Sophia (CASA)

Réseau cyclable

180 kms d'aménagements cyclables existants
+15kms en 2023

Exploitation des sentiers piétons

La CASA est lauréate de l'appel à projet Marche du Quotidien pour enclencher la démarche de Schéma Directeur Piéton

Arrêts adaptés aux PMR

10 nouveaux arrêts aménagés

Certification

Certification Envibus en ISO 9001 renouvelée pour le TAD et le Transport scolaire

CASA du vélo

Mise à disposition d'une flotte de 10 VAE auprès d'employeurs ou d'établissements scolaires

Réseau Envibus

25 lignes régulières (Création de la ligne B)
64 lignes scolaires
3 navettes de centre-ville
10 secteurs transport à la demande
1 secteur TAD PGDM
5 millions de kilomètres parcourus
1 comité des partenaires avec 30 membres
3 comités Transports Scolaires

Indicateurs de performance sur le réseau Envibus

15 000 mesures d'indicateurs de qualité réalisées en 2023.

Tenue des indicateurs de performance :

- Propreté : 94%
- Ponctualité : 96%
- Bon fonctionnement des systèmes embarqués : 97%

Plan de jalonnement

Pose des panneaux de jalonnement de 4 itinéraires de pistes cyclables (70 kms entre les principaux pôles de vie et centres d'intérêt du territoire)



Le vélo

Cette année, la CASA compte **plus de 900 membres à sa Communauté du vélo** qu'elle continue de faire vivre par l'organisation de **stands Mobilité** (40 en 2023) avec des quizz pour les adultes et les enfants. Des animations sont régulièrement proposées sur les communes mais aussi tous les premiers dimanches du mois lors des fermetures de bord de mer sur Antibes, Villeneuve-Loubet et Vallauris.

Le dispositif d'**aide à l'acquisition d'un vélo et d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE)** a, par ailleurs, évolué. L'aide va **jusqu'à 400€** et il est désormais possible de l'utiliser pour les **vélos cargos**.

Une flotte de **10 VAE a été mise à disposition des établissements scolaires**.

AMENAGEMENTS CYCLABLES

La CASA travaille en **collaboration avec le Département** pour la réalisation d'**aménagement cyclables sur le domaine routier départemental de Sophia Antipolis**.

Le Conseil Départemental 06 a réalisé la liaison Auberge de la Source - Thales (1km) et celle de la RD98 entre Mouratoglou et la Poste Entreprise (2,2kms).

La CASA quant à elle a réalisé les travaux sur Albert Caquot, en connexion avec RD98 (1km).



La CASA collabore également au projet de la Région Sud/SNCF pour l'**équipement des gares SNCF**. Celles de Juan-les-Pins et Golfe-Juan ont déjà été équipées en 2022, Biot et Antibes ville cette année et 2024.

La CASA a **étudié une série d'aménagements cyclables sur les voiries communales** d'Opio, de Roquefort, de Valbonne, de Vallauris, d'Antibes et de Châteauneuf-Grasse pour les proposer aux communes.

Le **schéma d'orientation durable métropolitain**, traduit l'engagement de la CASA, la CACPL et la CAPG à réaliser les tronçons ci-dessous d'ici 2025, en unissant leurs efforts de maîtres d'ouvrage ou financiers :

- L'axe Eurovélo 8 : deux aménagements en centre-ville d'Antibes : Port et Général Mézière.
- L'axe Route des Balcons d'Azur (ex voie des chemins de fer de Provence).

2 axes ont été réalisés en 2023 :

- L'axe Sophia - Mougins le Haut (en circulation).
- L'axe Grasse - Mouans Sartoux - Mougins - Sophia Antipolis - Gare SNCF de Biot (réalisation de la continuité Font de l'Orme).

SECURISATION DES ESPACES PARTAGES VELOS/PIETONS

La CASA a réalisé des **espaces partagés sur différents axes des zones d'activités économiques** : Rue Beethoven, Rue Einstein, Chemin Saint Bernard sur Sophia Antipolis, Trottoir Marina 7 sur Villeneuve-Loubet.

MOBILITÉ INCLUSIVE

Des convois de Vélos à assistance électriques sont organisés avec des structures sociales (Pôle Emploi, Missions locales, Associations Montjoie, Apprentis d'Auteuil) pour faire découvrir le potentiel et les opportunités de ce mode de déplacement à leurs membres, en organisant des **trajets reliant les différents chantiers d'insertion, notamment autour de la récupération et la revalorisation de vélos**.

2023 est aussi marquée par **l'ouverture de la maison de la mobilité inclusive par la Fondation d'Auteuil à la gare de Juan-les-Pins**.

Covoiturage

Les trajets en covoiturage sont **subventionnés par la CASA via l'application Klaxit**, qui met en relation conducteurs et passagers.

Les covoiturés voyagent gratuitement et les covoitureurs sont subventionnés entre 1.5€ et 3€ par trajet. Le Conseil en Mobilité incite donc au covoiturage en mettant en relation des collègues partageant les mêmes trajets.

Transports publics

TRANSPORT URBAIN

Le réseau Envibus compte désormais **25 lignes régulières** et **3 navettes de centre-ville.**

TRANSPORT SCOLAIRE

Cette année, on compte **64 lignes scolaires.** Le service a été certifié de nouveau **ISO 9001.**

Le dialogue avec les parents d'élèves et les établissements se poursuit pour une adaptation continue de l'offre.

AUTRES SERVICES

Le **wifi** est disponible dans les bus sur plus de 85 points d'accès (plus de 200 000 connexions en 2023), des campagnes SMS (plus de 45 000 sms envoyés) ont eu lieu pour informer les usagers des situations d'urgence (grèves, etc.).

Pour le transport à domicile, les usagers peuvent réserver en ligne via l'appli Ici là.



1228 abonnés



3600 abonnés

ACCESSIBILITE

10 nouveaux arrêts prioritaires conformes à la charte d'accessibilité ont été créés. La liste des arrêts accessibles sera mise en ligne sur l'opendata.

TARIFICATION

Les **lignes A et B** sont **gratuites.** Les **navettes estivales** sont en libre accès. Enfin, un **Pass Senior Gratuit** (75 ans et +) et un **Pass Junior** (60€ annuel pour les 6 - 18ans) ont été créés et seront **valables au 1er janvier 2024.**

Votre compagnon de Mobilité Envibus Cap Azur

LES NOUVEAUTÉS

1 module covoiturage

1 option intermodalité bus/vélo avec indication du stationnement vélo sécurisé

1 module vélo : distinction Vélo/VAE et VTC/VTT et gestion multi périodes pour planification à 30 jours.

Calcul d'itinéraire dans le nouveau site internet Envibus

Accompagnement de Plans de Mobilités Employeur (PME) et Administration (PMA)

Le service Mobilités accompagne à l'élaboration de leur **Plan de Mobilité Administration** et leur **Plan de Mobilité Employeur**, l'Hôpital de la Fontonne, l'entreprise Mane et l'Ecole des Mines. De plus, des études de mobilité domicile/travail sur Sophia, ont été menées en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Sophia Club Entreprises.

La mobilité électrique

En 2023, le réseau WiiiZ a continué de se développer et compte désormais **261 bornes de recharge pour véhicules électriques** réparties sur le territoire de la CASA, mais aussi des Communautés d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG), de Cannes Pays de Lérins (CACPL), d'Estérel Côte d'Azur Agglomération (ECAA) et de la Communauté de Communes Alpes d'Azur (CCAA).

La CASA a installé sur son territoire **12 nouvelles bornes de recharge**. Le réseau compte désormais **3705 abonnés** contre 1700 en 2022. Plus de 130 000 charges ont été enregistrées en 2023 sur le réseau dont **50 000 charges** sur le territoire de la CASA.



Les véhicules CASA

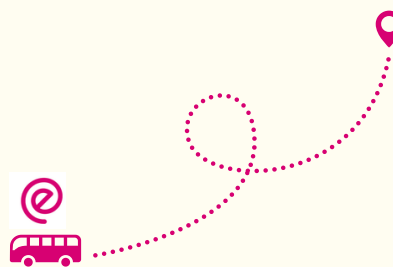
Tous véhicules confondus, la CASA dispose de 330 véhicules. **Depuis plusieurs années, la CASA convertit sa flotte en véhicules à très faibles émissions** et intègre des véhicules électriques de service ou de petites capacités. De fait, les bus Envibus et les véhicules de petite capacité sont alimentés au **GNV (Gaz Naturel pour Véhicules)**.

Par ailleurs, la CASA poursuit l'achat de **bennes faiblement polluantes**. En effet, les bennes sont équipées d'un **système d'éco contrôle**, dispositif permettant la réduction des consommations de carburant en abaissant le régime moteur du véhicule au ralenti lors d'une phase de collecte. Ce qui permet de **réduire entre 10% et 15% la consommation de carburant des bennes à ordures ménagères**. La CASA dispose d'environ 30% de véhicules à énergie propre pour le marché de collecte. De plus, les essais de véhicules de collecte en version électrique, sur la saison estivale 2023 en gamme poids-lourds et véhicules utilitaires, ont été concluants.

Enfin, une charte d'engagement sous l'égide CAP Azur, a été signée, pour un projet d'achat de véhicule de type Benne à ordures ménagères poids lourds roulant à l'hydrogène.

Ainsi, la CASA respecte l'objectif de la loi LAURE précisée par l'article 37 de la loi TEPCV.

Une **formation à l'écoconduite** va être mise en place pour les **chauffeurs poids lourds**, gros consommateurs de carburants, à l'horizon **2024**.



La CASA possède un total de 112 bus :

- **Autobus standards : 39 véhicules**
- **Autobus articulés : 11 véhicules**
- **Autobus à gabarit réduit : 47 véhicules**
- **Minibus : 15 véhicules**

Parmi ceux-ci, les véhicules à énergie propre se répartissent comme suit :

- **2 navettes électriques (22 places)**
- **11 bus articulés à GNV (145 places)**
- **16 bus à gabarit réduit à GNV (90 places)**
- **15 bus standards à GNV (96 places)**

Interne CASA

- * **Stationnement de 20 vélos sur le site.**
- * **Forfait mobilité durable pour le covoiturage et le vélo** (22 forfaits en 2023) dans le cadre du Plan de Mobilité Administration de la CASA (300 €/an/agent).
- * **Prêts gratuits de VAE** d'une durée de 15 jours auprès des agents (15 prêts en 2023).
- * **Challenge de la Mobilité** (71 participants).

Voirie et grands projets

Travaux de voirie

La CASA a lancé des **travaux de voirie** pour accompagner le **secteur des Clausonnes** à Valbonne Sophia Antipolis. Les premiers travaux réalisés concernent les **aménagement paysagers** avec le traitement d'une première zone témoin à proximité de l'avenue Einstein, ainsi que la libération des zones nécessaires aux travaux de construction des futures voies de circulation.

Bus Tram

Les **travaux du bus à haut niveau de service (BNHS) sur site propre entre Antibes et Sophia** se poursuivent avec la réalisation cette année du **premier niveau du giratoire Super Antibes**, de **la RD35 entre le giratoire de la Croix Rouge et de Weisweiler** et le **giratoire de Provence**.

Ces travaux vont permettre de réaliser le trait d'union entre les travaux du Bus Tram déjà terminés au Nord de l'autoroute les années précédentes et les travaux de la route de Grasse.

Charte "chantier vert"

La CASA fait appliquer sur chacun de ses chantiers une charte chantier vert et chantier à faible nuisance sonore. L'accent est mis sur :

- L'emploi de matériaux recyclés
- Le réemploi de matériaux
- Utilisation de matériaux drainants à base de liant végétal
- La mise en place d'éclairage solaire
- Le fait de privilégier les matériaux de proximité

Création de nouvelles voies ferrées

La CASA participe au financement et au suivi des études d'Accidents Voie Publique (AVP) en vue de la création d'une nouvelle voie ferrée, la **Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA)**.

Entretien des voiries

- **Entretien des voiries sur toutes les ZAE**, balayage des voiries : 1 736 kms cumulés.
- **Travaux d'espaces verts et d'obligations légales de débroussaillage** (26 700 m²). Réduction de la fréquence des coupes.
- Utilisation de matériel électrique (souffleur, balayeuse).

Eclairage public

- **Rénovation de l'éclairage public sur les nouvelles pistes cyclables** et remplacement des ensembles existants par des lanternes LED, et lorsque l'environnement est favorable par du photovoltaïque.
- **Extinction nocturne** (entre minuit et 5h) sur tous les éclairages.

Perspectives 2024



- * Poursuite des travaux du **Bus-Tram**.
- * **Assistance technique aux communes** de Biot, Tourrettes-sur-Loup, Villeneuve-Loubet et Bézaudun-les-Alpes.
- * **100% d'éclairage en LED et solaire**.
- * **Garages sécurisés pour les vélos et parcs relais au village de Sophia**.

Aménagement et Urbanisme

Le SCOT valant PCAET

La **stratégie du Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Energie Territorial** en cours d'élaboration doit s'inscrire dans la trajectoire de **zéro artificialisation nette du territoire à l'horizon 2050** et doit favoriser des projets peu consommateurs d'espaces.



Projets d'aménagements

Des **projets de réhabilitation** et de **mutation** sont notamment en réflexion sur le territoire d'**Antibes** (c'est le cas de l'ancien Australian Bar à Antibes).

Plusieurs **études de capacité** ont été réalisées sur des sites déjà artificialisés pour des projets mixtes ou de logements (exemples : Terrains Croix Rouge à Antibes, Musée Peynet à Antibes) et la CASA accompagne les opérateurs dans des perspectives de **reconversion de parcelles ou de sites**.

Le Pôle innovation

Plusieurs facteurs contribuent à la **qualité du Pôle Innovation**. En effet, ce bâtiment va être conçu avec une **double-peau en terre cuite pour le confort d'été** (conception bioclimatique). Un **champ de sondes géothermiques** sera par ailleurs réalisé pour couvrir les besoins (chaud et froid) du bâtiment. Le projet respectera la **RE 2020** pour un projet tertiaire, ainsi que la **labellisation BDM niveau Argent** et la **certification BREEAM very good**.

Enfin, la consommation énergétique du bâtiment sera optimisée grâce au déploiement de **panneaux photovoltaïques**.

L'empreinte au sol sera limitée aux zones dégradées de la propriété afin de protéger les arbres. Le bâtiment sera conçu de manière à pouvoir accueillir **100 % des places de stationnement en sous-sol** et un **arrêt du Bus-Tram** au droit du projet. Le Pôle Innovation offrira par ailleurs un **accès visuel au paysage naturel** spectaculaire de Sophia Antipolis.



ZOOM SUR...

Le Pôle Innovation, un projet exemplaire en matière d'énergie

- * ***Environ 8 500 m² de surface de plancher***
- * ***Livraison prévue en 2025***
- * ***Comprenant :***
 - o Soft Landing, pépinière & Incubateurs
 - o Espaces évènementiels
 - o Espaces de travail, accueil de startups et partenaires
 - o Espace showroom
 - o Espace de restauration
 - o Espace académique et de recherche (EURECOM)

La prévention du risque inondation

Suite à sa prise des **compétences GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et **Eaux Pluviales en 2018**, la CASA s'est engagée dans une **politique de gestion du risque inondation très transversale**.

En **2023**, cette **politique s'est développée** suivant plusieurs axes :

- **L'entretien préventif et la restauration des cours d'eau** (Enquête publique pour Déclaration d'Intérêt Général sur les vallons privés CASA).
- **La planification et la réglementation** (schémas directeurs des eaux pluviales et des ruissellements à Vallauris, la Colle-sur-Loup, Saint-Paul-de-Vence et le Rouret, et **zonage pluvial sur le territoire de la CASA**).
- **La culture du risque et l'information de la population** (mise à disposition de barrières de fermeture de voies inondées, etc.). Par ailleurs, la CASA contribue au projet sur le ruissellement et les macrodéchets "*Halte aux déchets en mer*" de Terra Numerica.
- **Les travaux de lutte contre les inondations** (renaturation du hameau de la Brague et du Clos des Moulières, optimisation des zones d'expansion de crues sur le bassin versant de la Brague et réhabilitation des fossés de drainage des Gouorgues à Villeneuve-Loubet).
- **La réduction de la vulnérabilité** (diagnostics gratuits chez des particuliers, entreprises et ERP soumis au risque inondation grâce au dispositif CASAL'ABRI).
- **Le suivi hydrométéorologique** (utilisation des outils HD Rain et RAINPOL).
- **L'assistance à la gestion de crise des communes** via notamment un **suivi hydrométéorologique** (outils Rainpol, HD Rain). La réalisation d'un **Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)**, **obligation réglementaire** pour **2026**, permettra de développer la solidarité et l'opérationnel en cas de crise sur les communes, en complément des PCS. Tous les risques climatologiques (sécheresse, canicule, tempête, etc.), seront aussi pris en compte, ainsi que les autres risques naturels et technologiques.



ZOOM SUR....

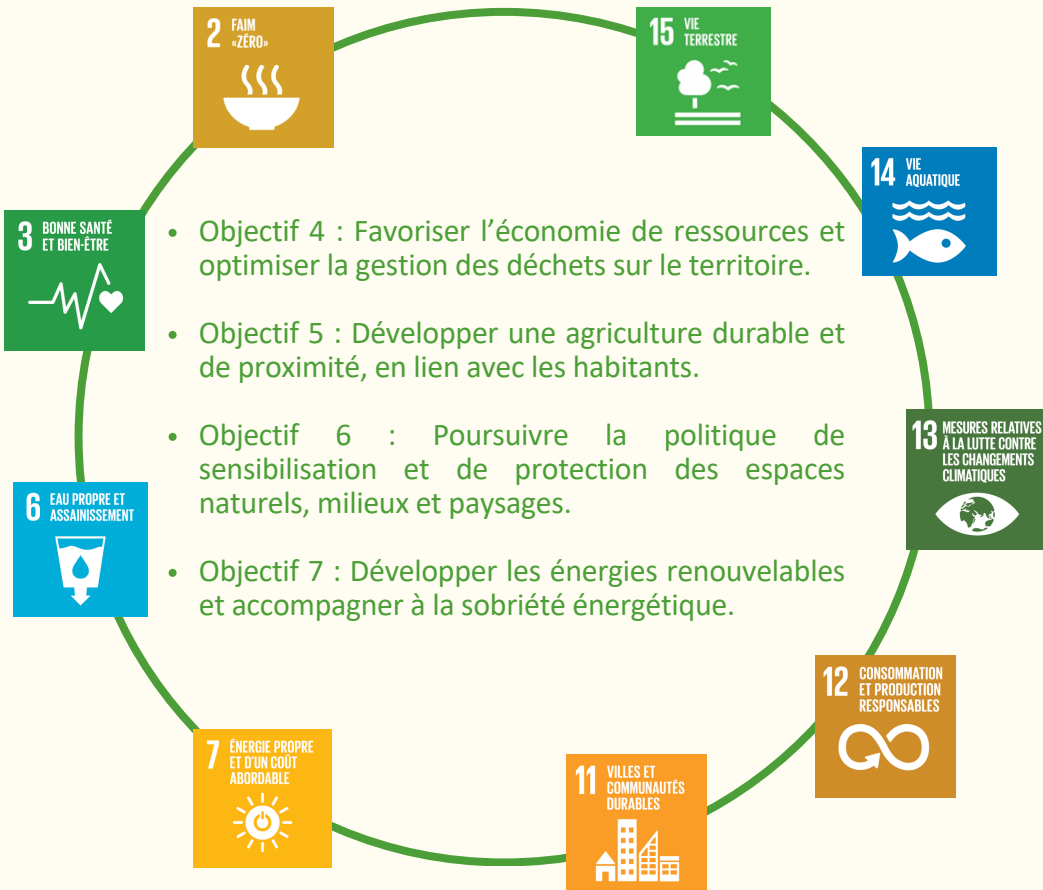
Le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

Les objectifs principaux du PICS sont la **coordination et la solidarité à renforcer avec les 24 communes**, mais aussi **l'animation et la formation** (exercices tests), auprès des élus, des agents des communes et en interne CASA, pour entretenir le volet opérationnel face aux risques, et enfin la **concertation** pour trouver des **outils communs** de dispositif d'alerte et de communication.



2

L'EXPLOITATION DU FORT « POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE » DU TERRITOIRE



Le traitement des déchets

Certification ISO 9001 pour Envinet

Le service Envinet se définit par son **exemplarité** et sa **qualité de service public**.

Qualité du tri et valorisation

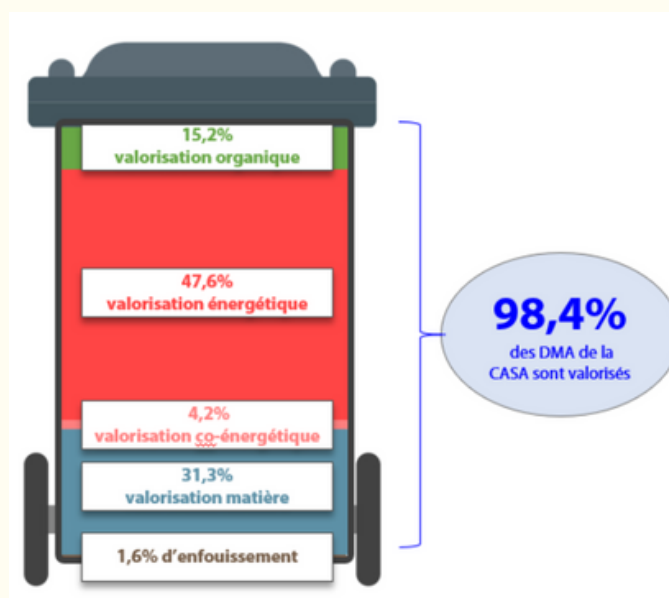
La CASA poursuit son amélioration de la qualité du tri (**réduction des déclassements de bennes** et **diminution des taux de refus**).

La collecte des emballages, journaux, magazines sur le parc de Sophia se fait par le déploiement du **porte à porte** depuis l'été 2023.

Envinet maintient un **taux de traitement des déchets ménagers optimisé** (valorisation, recyclage, etc.)

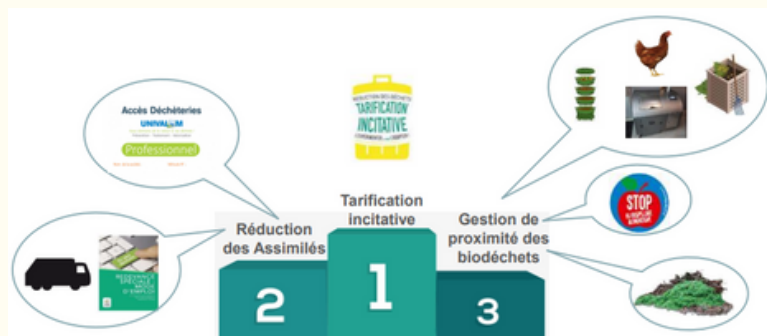
L'obligation réglementaire de la loi AGEC fixe les objectifs de valorisation matière à 60% en 2030 et 37% de valorisation énergétique. Les chiffres les plus récents montrent que **98,4% des DMA de la CASA sont valorisés** et que la valorisation énergétique représente 47,6%.

Envinet souhaite par ailleurs diminuer son recours à l'incinération (un des objectifs fixés à 2030).



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers (PLPDMA)

Ce programme ambitieux a été adopté par UNIVALOM en septembre 2023. Il est ciblé sur :



Prévention des déchets

Envinet continue de développer la **communication** et l'**information** concernant la **gestion des déchets** auprès des **résidents**, des **touristes** et des **services communaux**. Pour cela, le site internet a été mis à jour, des supports ont été créés, etc. De plus, Envinet a collaboré avec UNIVALOM et CAP AZUR sur la prévention des déchets (communication sur le compostage, le tri, territoire zéro déchets, textiles, etc.).



Incitation à la valorisation des déchets verts et biodéchets à la source

Depuis 2022, sur le territoire de la CASA a été déployé la **collecte de déchets végétaux en porte à porte** sur les communes de **Biot, Antibes, Vallauris et Valbonne**.

UNIVALOM multiplie les **actions de broyage des déchets verts** (il s'agit soit de déchets végétaux depuis les déchèteries avec redistribution du broyat aux habitants, soit d'actions de broyage en placette, c'est-à-dire, pour les habitants n'ayant pas de déchèterie, la mise en place d'une zone spécifique est identifiée afin qu'ils puissent y broyer leurs déchets végétaux).

Par ailleurs, un **site de traitement des végétaux** sur **Biot** a été identifié, et sur lequel UNIVALOM devrait construire un **site de compostage**.

Les actions existantes de **broyage à domicile** se poursuivent sur les communes du Bar-sur-Loup et de Châteauneuf-Grasse. Pour le broyage des sapins de Noël, UNIVALOM a acquis un broyeur à végétaux en propre.

ZOOM SUR....

Le tri à la source des biodéchets

Dès le **1er janvier 2024**, le **tri à la source des biodéchets** des ménages devient obligatoire. Pour cela, des **composteurs individuels** et **collectifs** (aux pieds des immeubles ou dans l'espace public) seront déployés sur **l'ensemble du territoire**.

Optimisation de la collecte des encombrants

La mise en place du logiciel Dem'up, outil numérique qui permet de dématérialiser la prise de RDV (formulaire en ligne) et de faciliter l'accès au service.

Amélioration du tri du verre

En déployant la **solution CLIINK** depuis juillet 2023, sur les communes de Vallauris, Biot, Antibes et Villeneuve-Loubet, l'objectif est d'augmenter de 4% les tonnages de verre collectés sur ces communes.



En parallèle, la fréquence de collecte du verre en porte à porte des cafés, hôtels, restaurants au Vieil Antibes et les centres anciens de Biot et Marina, disposant de bacs individuels à verre, a augmenté et a été adaptée en fonction des besoins.

Points d'Apports Volontaires (PAV)

4 communes de l'arrière-pays (Gourdon, Les Ferres, Conségudes et La Roque-en-Provence) sont passées d'une collecte en porte à porte à une collecte en PAV, ce qui a permis de fortement diminuer les fréquences de collecte (environ divisé par 4).

Dans le cadre des projets neufs, comme à Marena Lacan à Antibes, grâce à la mise en place de colonnes de tri enterrées pour les ordures ménagères, le nombre de collectes est passée de 28 à 7 collectes par semaine. Ces aménagements ont également permis d'implanter des points de collecte enterrés pour le tri des emballages et du verre, et d'offrir ainsi un service qui n'existait pas dans le Vieil Antibes.

Adaptation des locaux poubelles dans le cadre de la réglementation d'urbanisme pour améliorer le tri et la collecte

Désormais Envinet donne son **avis** sur les **permis de construire**, et cela permet une meilleure gestion du déchet et une meilleure appréhension du besoin futur.

Une activité agricole durable et locale

Remobilisation du foncier agricole

La **veille foncière** sur les 24 communes se poursuit grâce à la CIF SAFER CASA.

2 nouvelles études d'opportunité de **Zone Agricole Protégée** ont été lancées à Valbonne et Opio (Châteauneuf-Grasse : 2ème ZAP du département approuvée par le Préfet) ;

La CASA aide les **communes pour l'acquisition du foncier agricole** à travers les fonds de concours

La CASA était chef de file du dispositif FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) de **reconquête des friches agricoles** (2018-2023).

Il a permis d'investir au total 790 000€ pour la **préservation du foncier agricole** (Etudes ZAP, animation des propriétaires privés, études de potentiel agricole et remise en culture de terrains) dont 72% financés par les fonds FEADER/Région sur une dizaine de communes.

Il a également permis la **reconquête de friches agricoles** sur 9 communes avec près de 490000€ de financements de **travaux de remise en état de terrains** sur 25 ha, permettant ainsi le confortement ou l'installation d'une **quinzaine d'agriculteurs**.

La CASA a organisé des réunions publiques pour la **remobilisation de foncier agricole privé**. Elles ont permis d'informer les propriétaires sur les outils de mise à disposition du foncier (plus de 30 personnes mobilisées à Antibes, contractualisation entre des propriétaires et un producteur de plantes à parfum).

La CASA a acheté **5 ha dans la plaine de la Brague** pour un projet environnemental (expansion crues/biodiversité) et agricole. Elle travaille sur un partenariat avec le Campus Vert d'Azur pour un projet de formation et d'**approvisionnement local des cantines scolaires**.

Projets agricoles et installations

La CASA accompagne les communes pour le développement des **projets agricoles et l'implantation de nouveaux exploitants** (appui ingénierie), avec la chambre d'agriculture, la SAFER et les autres partenaires.

Les **espaces tests agricoles** sont développés en vue de soutenir l'installation de personnes sur 3 ans en reconversion (tests d'activité) : 2 à Châteauneuf-Grasse et 2 à Valbonne.

Par ailleurs, la CASA a été lauréate de l'appel à projet ressource en eau du Green Deal pour **mise en place d'équipements de stockage d'eau à destination des exploitants agricoles sur des terrains communaux** afin de **lutter contre la sécheresse** (budget d'opération : 300000€ dont 80% de financement du Département).

Projet Alimentaire Territorial (PAT)

La CASA a approuvé son PAT 2024-2029 en vue de **soutenir l'alimentation locale et développer une agriculture plus durable et résiliente sur notre territoire**. Elle participe également aux groupes de travail inter-PAT 06 et PACA.

Soutien aux organismes agricoles

La CASA subventionne les organismes agricoles pour la réalisation d'évènements et d'actions de soutien de l'agriculture locale (soutien à l'investissement d'acteurs agricoles locaux, et 15 000 € de subventions aux associations)



La préservation de la biodiversité

Animation Natura 2000

En tant qu'animatrice Natura 2000, la CASA accompagne divers porteurs de projets, afin de les rendre compatibles avec les objectifs de conservation des sites. En 2023, elle a émis une cinquantaine d'avis Natura 2000 sur des projets agricoles, travaux, modification de PLU, plan simple de gestion de forêt.

La préservation de la biodiversité sur ces sites passe également par la mise en place de nouvelles Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). 12 exploitations ont été diagnostiquées cette année. Ces contrats permettront de mobiliser 350 000 € sur 5 ans pour les agriculteurs pour la période 2023-2027.

D'autres actions concourent également à la conservation de la biodiversité de ces sites exceptionnels :

- les 6 tournées de sensibilisation,
- des conventions entre le Département et les professionnels pour les activités d'escalade et de parapente,
- la gestion d'espèces exotiques envahissantes sur le Dôme de Biot (arrachage des oponces et du mimosa),
- des chantiers de coupe de pins sylvestres sur les Préalpes de Grasse (ouverture des milieux) en faveur de la vipère d'Orsini,
- le suivi de gîtes à chiroptères dans le cadre du Plan Régional d'Action Chiroptères.

Suivi des ABC biodiversité

La CASA suit les démarches communales en faveur de la biodiversité. Sur le territoire, 5 communes sont engagées dans un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

Prise en compte de la biodiversité dans les projets

La CASA met en œuvre les mesures compensatoires environnementales (MCE) qui lui incombent suite à des aménagements divers, notamment pour le pont de la Valmasque dédié au passage du bus tram reliant Sophia et Antibes.

Les enjeux de la biodiversité sont également pris en compte en amont des travaux dans les opérations d'aménagement via la réalisation d'études naturalistes ciblées.

Des objectifs de prise en compte de la biodiversité et de critères de jugement sur la qualité environnementale des projets d'aménagement (opération des Combes sur Antibes) sont intégrés dans les documents de consultation pour la réalisation d'opérations.

Des échanges techniques avec les communes en cours de modification de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU) ont eu lieu et des avis des Directions CASA (GEMAPI, Environnement, Agriculture) ont été émis.

Enfin, la CASA promeut le lien social et l'échange par l'accueil de la biodiversité au sein des entreprises et un partage des gestes écoresponsables (potager partagé dans le bâtiment Naturae, ruches dans le bâtiment « The hive »).

ZOOM SUR....

Le Schéma Territorial de Restauration Ecologique (STERE)

- * Engagé en 2023, à l'échelle du pôle métropolitain Cap'Azur (CAPL et CASA)
- * Réunion de lancement en janvier 2024
- * Définition de mesures de non dégradation des milieux marins, de gestion des usages, de valorisation des zones artificielles existante, d'expérimentation et d'innovation

Rénovation et sobriété énergétiques - Qualité de l'air

Stratégie énergie

La CASA, engagée dans la **transition énergétique**, continue d'intensifier ses actions afin de promouvoir la **sobriété énergétique** et les **énergies renouvelables**. Ainsi, la CASA a délibéré, en 2023, une stratégie énergie opérationnelle ayant pour objectif de mettre en place des actions à court terme basées sur 4 axes stratégiques : amélioration du patrimoine communautaire, accompagnement des communes à l'amélioration de leur patrimoine, soutien aux entreprises dans la transition énergétique, et information tous publics sur l'amélioration énergétique.

Label Climat - Air - Energie

La CASA poursuit sa démarche labellisation de la politique Climat/Air/Energie.

Exemplarité du patrimoine public communautaire et communal

La CASA a mis en place un groupement de commande avec 19 communes membres pour l'**amélioration énergétique du patrimoine public**. Il va leur permettre de réaliser des audits énergétiques, des études de développement d'énergies renouvelables et de bénéficier d'une assistance technique et juridique tout au long de leur démarche. En 2023, la CASA a réalisé l'**audit énergétique de la piscine communautaire de Nautipolis**.

ZOOM SUR....

Le déploiement de l'énergie solaire

Détermination des sites publics communaux et communautaires les plus favorables à l'installation de centrales solaires et accompagnement de 30 premiers sites.

Partenariat avec l'école des Mines pour la réalisation d'un **diagnostic sur le potentiel de production** et d'**autoconsommation** de la commune d'Antibes et de la Technopole Sophia Antipolis.

Sensibilisation

Un **site internet**, recensant toutes les aides financières par type de public (collectivités, entreprises, bailleurs sociaux, copropriétés et particuliers) et par type d'actions : rénovation, développement des énergies renouvelables, mobilité durable et animation d'une dynamique territoriale, a été créé.

La CASA a organisé son premier évènement énergie sur le thème de la **production de chaleur renouvelable** pour les communes et les entreprises (environ 40 participants).

Enfin, le territoire a accueilli les assises de la transition énergétique pour les professionnels.

Qualité de l'air

La CASA a adhéré en 2023 à l'association **AtmoSud** afin d'appréhender au mieux les **enjeux en matière de qualité de l'air** et de bénéficier de leur accompagnement dans le cadre de l'élaboration en cours du SCOT valant PCAET (intégrant le Plan d'Actions pour la Qualité de l'Air (PAQA)) et de son Plan de Mobilité (PDM). La phase de définition de la stratégie territoriale a débuté en 2023 et continuera en 2024.

Ainsi, la **CASA bénéficie de données précises de son territoire, d'une analyse fine de celles-ci, d'un accompagnement technique et de l'expertise d'AtmoSud dans ce domaine**.

AtmoSud a également accompagné la CASA en 2023 sur le volet **sensibilisation des scolaires** et le **monitoring de la qualité de l'air intérieur sur le siège de la CASA**.



La CASA poursuit également la mise en œuvre des actions du **Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes Maritimes (PPA 06)**.

Eau potable et Assainissement

Depuis 2020, en application de la loi NOTRe, la **CASA est compétente en gestion de l'eau potable et de l'assainissement**, et a pour ambition de mettre en œuvre une gestion de l'eau plus durable.

Eau potable

Différentes actions sont menées par la CASA en faveur d'une **amélioration du rendement des réseaux d'eau potable et de la protection de la ressource en eau** :

- Lancement du **schéma directeur d'alimentation en eau potable** de la CASA avec pour objectif la promotion d'un habitat économe en eau.
- **Plans d'actions sur les 5 communes en régie du Haut pays et les communes en délégation de service public (DSP).**
- **Indicateurs de performance.**
- **Réduction des fuites depuis 2021**, ce qui permet de sécuriser les communes.
- **Suivi de captages** avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Face au changement climatique, des actions ont été spécifiquement mises en place pour **répondre aux fortes contraintes sur la ressource en eau en période de sécheresse** :

- Plan de continuité de services (étude de **mise en place d'unités de désalinisation**) afin de sécuriser la production en eau.
- Acquisition **citerne eau potable de 10000 litres** sur berce pour dépannage sur l'ensemble du territoire en cas de besoin.
- **Subventions pour les récupérateurs d'eau de pluie** pour les copropriétés.

Des actions en faveur de la **sensibilisation aux économies d'eau et au changement des comportements et des usages** sont également menées :

- **Ingénierie tarifaire** pour favoriser les économies d'eau.
- Mise en place de **compteurs communicants** afin de récupérer les consommations des abonnés toutes les 24 heures, d'estimer les probabilités de fuite, mais aussi voir les évolutions de leur consommation d'une période à l'autre.



ÉVITEZ DE GASPILLER L'EAU.
La pénurie d'eau affecte plus de 40% de la population de la planète.



Assainissement

Assainissement collectif :



Optimiser les systèmes d'assainissement existants

- ✓ 14 stations d'épuration en régie
- ✓ 2 en Délégation Service Public (DSP)

Assainissement non collectif :



Contrôle périodique et sur demande des installations implantées (mise en conformité réglementaire progressive des installations et suppression des pollutions liées à des défauts d'entretien ou structurels, avec l'assistance des communes, détentrices du pouvoir de police sanitaire).

Les collectivités compétentes en assainissement doivent établir des **schémas d'assainissement** précisant les zones d'assainissement collectif et non collectif, afin de vérifier que leur population a accès à un assainissement satisfaisant.

Pour une population évaluée à 180000 habitants sur le territoire communautaire, **140000 habitants sont desservis par le réseau public d'assainissement collectif et 40000 habitants ont une installation d'assainissement non collectif.**

Le **taux de conformité réglementaire des installations d'assainissement non collectif est de 92%** actuellement, ce qui signifie que 8% des installations sont à mettre à niveau.

Les rejets non domestiques sont contrôlés avec l'assistance des communes détentrices du pouvoir de police sanitaire.

Afin de **réduire les pollutions et les eaux claires parasites** (eaux pluviales et eaux de nappe) présentes dans le réseau d'assainissement et de prioriser les contrôles des systèmes d'assainissement non collectif, la CASA poursuit les études du **Schéma Directeur**, comprenant notamment plusieurs volets de réflexion relatifs aux stations d'épuration :

- **Diagnostic environnemental et évaluation des travaux d'amélioration** à prévoir.
- **Optimisation des filières de gestion des boues et autres sous-produits d'épuration.**
- **Développement de la REUT** en vue de favoriser la réduction des pressions sur les ressources en eau potable.

ZOOM SUR....

La filière REUT (Réutilisation des Eaux Usées Traitées)

Avant que les eaux usées soient rejetées en mer, elles vont être recaptées et retraitées afin de les rendre réutilisables, mais non potables.

Il s'agit d'une première nationale.

2023 a permis la mise en service d'une filière de réutilisation des eaux traitées sur la station d'épuration d'Antibes pour le nettoyage de la voirie et l'arrosage des espaces verts. Cela permet de réutiliser 70000 m³ d'eau par an.



Lancement de nouvelles études de réutilisation des eaux traitées des stations d'épuration

- STEP de Châteauneuf-Grasse et de Valbonne : Système d'**arrosage des golfs** d'Opio, de Mougins et de Biot
- STEP Gréolières-les-Neiges : Production de **neige artificielle**
- STEP d'Antibes : **Usages des ports et irrigation de stades** municipaux
- STEP de Vallauris : **Nettoyage de voirie, arrosage d'espaces verts, usages des ports**
- STEP du Bar-sur-Loup : **Nettoyage de voirie, arrosage d'espaces verts, DFCI**
- STEP de Gourdon : Arrosage d'**espaces verts**

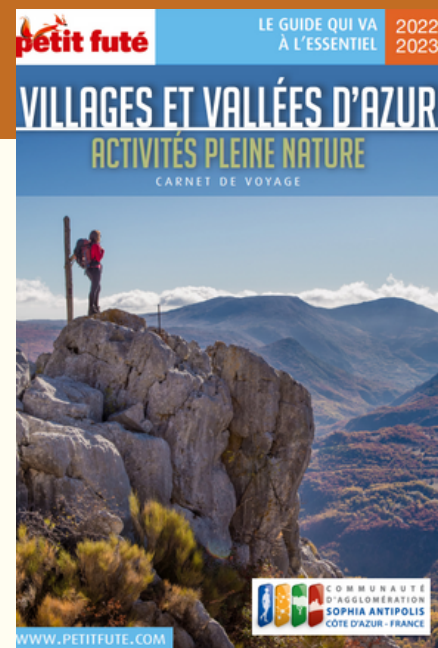
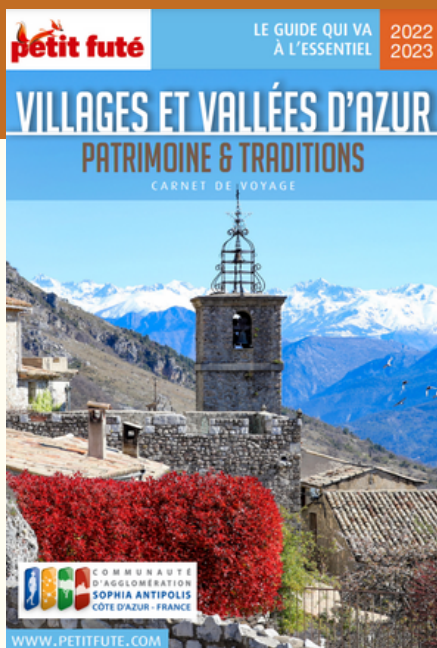
Renouvellement des DSP des stations d'épuration

- Attribution d'un **nouveau contrat de délégation de service public de 7 ans** pour l'exploitation et la réalisation de travaux d'amélioration des performances environnementales des stations d'épuration du Bar-sur-Loup, Châteauneuf-Grasse et Tourrettes-sur-Loup (725 600 € de travaux).
- **Lancement du nouveau contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la STEP d'Antibes** accompagné d'un programme de travaux concessifs de 4,7 M€ dédié à la rénovation de l'usine historique (désodorisation, stockage des boues, génie civil) et à la mise en œuvre de filières innovantes de traitement de l'H₂S, de désinfection des eaux traitées avant rejet en mer et de production d'eau REUT.

Travaux sur les réseaux

- **Travaux de réduction des eaux claires parasites et des impacts sanitaires et environnementaux** (Bd Leclerc à Antibes - 420 mètres de réseaux réhabilités, Chemin de St Julien et Route de Valbonne à Biot - 250 mètres linéaires de réseaux remplacés, Rue de la Victoire à La Colle-sur-Loup - 350 mètres linéaires de réseaux remplacés).
- **Campagnes de mesures d'eaux claires parasites sur les systèmes d'assainissement les plus impactés** : Réseaux intercommunaux « SIA » raccordés à la Station d'épuration de Cagnes-sur-Mer (La Colle-sur-Loup, Saint-Paul-de-Vence, Villeneuve-Loubet) ; réseaux de la Commune de Tourrettes-sur-Loup et ceux de la Commune de Vallauris.
- Préparation des **campagnes de mesure sur les réseaux de Gourdon et les bassins de collecte du secteur Sophia** (Le Rouret, Opio, Châteauneuf-Grasse) dirigés vers les stations d'épuration de Châteauneuf-Grasse et de Valbonne.
- **Programme d'entretien préventif** renforcé en 2023 sur les 400 km de réseaux gravitaires gérés en régie en vue de réduire les risques de dysfonctionnement.





3

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE DURABLE

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

- Objectif 8 : Renforcer l'usage du numérique et des objets connectés.
- Objectif 9 : Valoriser l'économie circulaire au sein du territoire.
- Objectif 10 : Vitaliser le territoire.
- Objectif 11 : Faire du territoire une destination de tourisme de proximité durable.

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

Usage du numérique

Le télétravail

La CASA lutte contre le changement climatique en permettant aux agents d'avoir la possibilité de télétravailler deux jours par semaine et donc de diminuer les déplacements, et de fait leurs émissions liées au transport.



75% de postes télétravaillables

230 télétravailleurs

Par ailleurs, le télétravail se développe également sur l'ensemble des entreprises de la technopole avec 1,7 jours de télétravail en moyenne.

Action en faveur de l'inclusion numérique

La CASA organise, pour les nouveaux arrivants, une formation sur ses outils, les risques et la sécurité informatiques. Celle-ci sera rendue obligatoire en 2024.

L'ensemble des sites internet de la CASA (une trentaine) seront très prochainement rendu accessibles selon les normes pour faciliter leur accès à tous les publics

Déploiement de la fibre et de l'ultra haut débit

Le cœur de réseau et du stockage global des données CASA a été changé en ultra haut débit (100 GBytes).

Le déploiement de la fibre se poursuit sur le territoire. Il a fortement progressé sur le littoral et le moyen pays avec un taux de couverture très élevé et est réalisé à hauteur de 35% sur le Haut Pays.

4 communes ont été présélectionnées (Saint-Paul de Vence, Tourrettes-sur-Loup, Villeneuve-Loubet et la Colle-sur-Loup) pour une première phase de décommissionnement du cuivre. L'objectif de la CASA est d'accompagner les clients qui ne sont pas passés à la fibre optique.



Le développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable

La CASA continue d'affirmer sa volonté de développer des politiques en cohérence avec des **modes de consommation** et de **production responsables et durables, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources.**

La politique économique de la CASA se base sur 3 piliers principaux :

- **Sophia Antipolis**
- **Le commerce**
- **Le tourisme**

La technopole Sophia Antipolis

La technopole Sophia Antipolis joue un rôle central dans l'innovation et le développement économique depuis sa création en 1969.

Avec plus de **2500 entreprises, 41300 emplois**, et un chiffre d'affaires cumulé dépassant les **6 milliards d'euros**, elle demeure un écosystème majeur en France et en Europe. La CASA s'engage résolument dans une logique durable, axée sur le financement de l'écosystème d'innovation et de la recherche, le soutien aux filières stratégiques ou encore l'organisation d'événements.

Accompagnement de l'écosystème et soutien aux entreprises

La CASA exploite et gère le Business Pole, lieu de 4.500 m² qui comprend **2 incubateurs, 1 pépinière et 1 hôtel d'entreprises, des partenaires de l'innovation, une trentaine de startups, etc.**

Elle cofinance une très grande partie de l'écosystème d'innovation. Dans les objectifs de convention sont également fixés des objectifs de développement durable, mais ceux-ci doivent être encore amplifiés.

La CASA favorise l'implantation de nouvelles entreprises, l'essor des entreprises exogènes et endogènes, et le soutien aux filières stratégiques dans les très hautes technologies.

Cela passe par l'organisation de très **nombreux événements** (SophIA Summit, Journées Investisseurs, Village des Sciences et de l'Innovation, Campus tour, Vivatech, WAICF, et les salons immobiliers ou technologiques à l'international).

Innovation technologique et mobilité intelligente

Dans une perspective technologique, la CASA s'engage résolument dans l'**optimisation de la mobilité au sein du parc**, en lançant une expérimentation en 2024 sur 24 mois (mais qui a été initiée en 2023), axée sur la mobilité intelligente et la sécurité. Des acteurs majeurs de l'énergie collaborent activement pour intégrer des solutions novatrices dans le tissu urbain, avec une attention particulière portée aux **énergies renouvelables** et à l'**efficacité énergétique**.

La technopole Sophia Antipolis

Energie et Agritech

Par ailleurs, la CASA accompagne de nombreux projets de recherche dans le domaine de l'énergie et des Cleantech. Des partenariats, tels que celui avec l'INRAE (PlantBioSerres, sur des serres connectées pour le biocontrôle), soulignent l'implication de la technopole dans le développement de solutions respectueuses de l'environnement. Le projet MIG solaire en cours, en collaboration avec les Mines PSL, a pour but d'élaborer un plan d'actions, visant à la maîtrise des consommations énergétiques, la réduction des gaz à effet de serre ou encore le développement des énergies renouvelables à l'échelle de quartiers (avec une réflexion en cours sur des projets d'expérimentation à Sophia Antipolis).

Par ailleurs, la CASA incite les acteurs de la technopole à favoriser l'installation d'infrastructures novatrices, comme l'Université Côte d'Azur sur le Campus de SophiaTech (ex : pile à combustible à hydrogène, ombrières photovoltaïques avec Eurecom et SAP LABS)

Animation et sensibilisation

La CASA joue un rôle majeur dans la sensibilisation à la durabilité. Des interventions régulières dans les écoles de l'enseignement supérieur et lors de salons professionnels permettent de partager la vision du modèle sophilopolitain, ancré dans la charte de création de la technopole il y a plus de 50 ans.

La CASA apporte également son soutien financier à des acteurs engagés, comme le Sophia Club Entreprises, pour organiser des événements dédiés au développement durable (Clean-up Day), pour favoriser la diffusion de bonnes pratiques au sein du parc technologique, renforçant l'engagement collectif en faveur de la durabilité (notamment l'engagement des entreprises majeures du Parc dans le suivi des 17 objectifs de DD de l'Unesco). Par ailleurs via ses cofinancements, la CASA s'efforce d'avoir des événements plus respectueux, comme les jeux de Sophia Antipolis.

Aménagement durable du Parc

Enfin, la CASA reste étroitement liée à la programmation immobilière et collabore activement avec les acteurs de l'immobilier pour concevoir des projets de réhabilitation, de requalification de sites, de végétalisation, et d'offres d'espaces collaboratifs. Cet engagement constant vise à créer un environnement de travail propice à l'innovation tout en respectant les principes du développement durable. La technopole demeure ainsi un exemple concret de l'alliance entre progrès technologique et responsabilité environnementale, contribuant à renforcer son attractivité de manière pérenne. Les promoteurs s'engagent sur la réalisation de bâtiments plus vertueux en énergie, en efficacité, en usages (vélos, IRVE, PV), à l'instar du projet Pole Innovation porté par la collectivité en RE 2020, avec des engagements forts en consommation, et installation de géothermie.

Tourisme durable et économie de proximité

Promotion touristique du territoire et stratégie d'accueil



Valorisation de l'économie de proximité

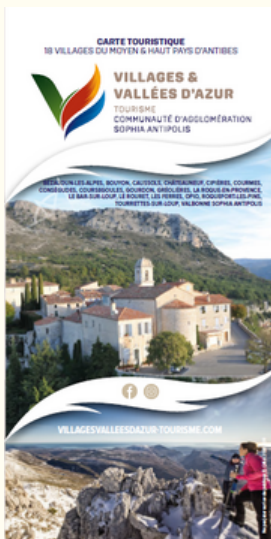
Des ateliers dédiés aux **créateurs/repreneurs**, essentiellement locaux, ont été organisés. Ils se font de plus en plus en dématérialisés en étant diffusés en live sur la chaîne YouTube de IASA et aussi disponibles en podcast.

La CASA maintient l'organisation de ses **Permanences-Conseils**, appelées désormais «**rendez-vous de la création d'entreprises**» 104 rendez-vous cette année, dont **80% en visioconférence**, ont été organisés.

ZOOM SUR...

Le maintien et la valorisation du patrimoine

Les travaux de restauration et de valorisation de l'**Aqueduc des Bouillides** ont été déclarés d'Intérêt Communautaire



La CASA a publié la **6ème édition** de son **Guide Petit Futé** et a réalisé des **cartes de promotion des sites touristiques du Moyen et Haut Pays**.

Des visites sur les **salons touristiques locaux** (Envie d'ailleurs à Mouans-Sartoux, ou encore le salon mondial du tourisme à Paris) ont été organisées. C'est le cas aussi de **Manifestations locales** (fête de la Lavande à Gréolières, fête de l'Oranger au Bar-sur-Loup, etc.).

La CASA « **Villages et Vallées d'Azur** » est très active sur les réseaux sociaux.



495 abonnés



444 abonnés

Des **visites guidées, gratuites**, sont proposées lors de la **période estivale** (juin à septembre). Cette année, plus de 1250 visiteurs y ont participé. La programmation est basée sur les trois thématiques suivantes :

« **Patrimoine et tradition** », « **Activités pleine nature** », « **Saveurs et agrotourisme** ».

La CASA fait désormais partie du **réseau Apidae**.



Enfin, la stratégie communautaire d'accueil et de promotion touristique prévoit une **réorganisation des Bureaux Information Touristique**, avec comme objectif de déployer une offre de service harmonisée à l'échelle de l'Office de Tourisme Intercommunal. En effet, des bureaux d'informations touristiques mobiles à Tourrettes-sur-Loup, Gourdon et Valbonne ont été installés.



L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE ET SOLIDARITÉ POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION



L'habitat et le logement

Accompagnement des particuliers et des communes dans leurs projets de rénovation et d'écoconstruction

Le **programme « ROBERT DESNOS »**, quartier des Semboules à Antibes du bailleur ERILIA, sera agréé cette année. Les deux bureaux seront transformés en deux logements locatifs sociaux de type T3 PLAI adapté (livraison prévue au 1er semestre 2025).

Les propriétaires privés bénéficient d'un accompagnement de la CASA pour la réhabilitation de leurs logements à travers les **aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat** dont elle est délégataire (instruction et paiement CASA depuis le 1er janvier 2023) et aussi par les **aides sur les fonds propres CASA** (notamment pour des travaux de rénovation énergétique). A ce titre, **70 dossiers travaux ont été agréés par le service instructeur de la CASA en 2023 pour un montant total d'aides aux travaux de 535 139 € (aide ANAH) et 111 574 € (aide CASA)** dont :

- 42 dossiers de propriétaires occupants pour des travaux d'adaptation de leur logement.
- 1 dossier pour des travaux de lutte contre l'habitat indigne.
- 24 dossiers de propriétaires occupants dans le cadre de travaux de rénovation énergétique (ma Prime Rénov' Sérénité).
- 3 dossiers bailleurs pour des travaux lourds.

Cette même année, 10 logements de propriétaires bailleurs ont été financés dont 3 avec travaux (très dégradés) et 7 sans travaux avec la prime PIL (intermédiation locative).

La CASA a poursuivi sa participation au dispositif "**adaptation de l'habitat au vieillissement et au handicap**" mis en place par le CCAS d'Antibes dans le cadre du maintien à domicile. Ce dispositif a permis d'aboutir en 2023 au dépôt de **25 dossiers de demande d'aide** qui ont bénéficié d'un accompagnement du CCAS sur les 42 dossiers autonomie déposés, qui correspondent à un montant de **137 006 € de subventions délibérées** et à un **montant de 317 884 € HT de travaux engagés**.

Par ailleurs, en mars 2023, la CASA a tenu un stand au **forum Autonomie et Habitat** organisé par le CCAS, et est intervenue lors d'une table ronde dédiée au **parcours d'adaptation de l'habitat**.

De plus, le service amélioration de l'habitat tient une **permanence téléphonique** qui permet d'orienter, accompagner et informer les propriétaires du parc privé (bailleurs et occupants) dans leur projet de rénovation de leur logement.

La **plateforme Histologe** dédiée au signalement de mal logement recense **187 signalements sur le territoire de la CASA**. Pour lutter contre le mal logement, trois communes (Villeneuve-Loubet, le Bar-sur-Loup et Vallauris) se sont portées volontaires pour mettre en place le permis de louer.

AGIS 06 et la CASA sont liés par une convention visant à lutter contre l'insalubrité, la non décence et la précarité énergétique des logements à travers l'accompagnement des propriétaires occupants en situation de précarité sociale lors de la réalisation de travaux de rénovation énergétique dans leur logement. **7 propriétaires occupants ont bénéficié de cet accompagnement et 3 projets de travaux ont ainsi pu être financés** en 2023 pour un montant de subvention délibérées de 23 424€ (aide ANAH) et 963 € (aide CASA).

Rénovation du parc collectif privé

Le **Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés** (POPAC) a pris fin en novembre 2023. Sur les années précédentes, le dispositif a permis de mettre en place un **observatoire des copropriétés** et la réalisation de **7 diagnostics flash** ainsi que **5 multicritères**. **En 2023, l'accompagnement de 6 copropriétés a ainsi pu débuter et 2 dossiers d'aides à la gestion ont été déposés.**

Programme SARE (Service Départemental d'Accompagnement à la Rénovation Energétique)

La CASA a contribué au déploiement et au cofinancement du programme SARE à hauteur de **29 000 euros** pour l'année 2023. De janvier 2023 à septembre 2023 (chiffres connus à ce jour), le SARE a permis un accompagnement à plusieurs niveaux :

- **1864 ménages** et **39 syndicats de copropriétés** ont bénéficié d'une information de premier niveau (acte A1).
- **451 ménages** et **18 syndicats de copropriétés** ont pu avoir un conseil personnalisé (acte A2).
- **190 ménages** ont eu un audit énergétique réalisé.
- **45 ménages** ont fait l'objet d'un accompagnement pour la réalisation de travaux de rénovation globale pour les phases amonts du chantier (acte A4).

24 dossiers Ma Prime Rénov' Sérénité ont été agréés correspondant à un montant de subventions délibérées de 330 010 € (aide ANAH) et 111 574 € (aide CASA) et à un montant de 887 247 € HT de travaux engagés.

Lutte contre la sous occupation des logements sociaux

En 2023, l'action est reconduite avec un budget de **25 833€ dédié à l'accompagnement** et une enveloppe de **8 064€ pour aider financièrement au déménagement** pour 38 ménages au total.

Parmi eux, on compte 21 nouveaux ménages, 18 positionnements sur des logements correspondant aux demandes des ménages ont pu être effectués et 5 ménages qui ont pu être relogés (4 dans le parc social et 1 dans le parc privé. 3 de ces ménages ont bénéficié d'une aide financière cumulée d'un montant total de 2823 € pour faciliter leur déménagement).

Programme de logements intergénérationnels

Le programme de **80 logements locatifs sociaux intergénérationnels du bailleur BATIGERE** sur la commune de Vallauris sera agréé cette année pour une livraison en mars 2026. Il contient 39 PLUS, 25 PLAI et 16 PLS, les typologies concernées sont 40 T2, 27 T3 et 13 T4. 40 Logements locatifs sociaux de type T2-T3 seront ciblés pour les seniors.



Offre de logements abordables

Concernant le parc privé, en 2023, **18 logements ont fait l'objet d'un conventionnement dans le cadre du dispositif loc'avantages**, 7 d'entre eux ont pu bénéficier d'une prime d'intermédiation locative. Par ailleurs, **3 dossiers avec travaux de propriétaires bailleurs ont été agréés** correspondant à un montant de 57 500 € de subventions délibérées et à un montant de 116 342 € HT de travaux engagés (la convention sera signée à la fin des travaux en 2024).

En vue d'engager des actions permettant la remise sur le marché de logements vacants, la CASA s'est saisie des **données LOVAC** et du nouvel outil numérique **Zéro Logement Vacant (ZLV)** développé par l'Etat. Cet outil ouvert à toutes les collectivités à partir de 2022, aide à mieux connaître le parc de logements vacants et à lancer des campagnes à destination des propriétaires de ces biens. Une **étude test** a été réalisée en 2023 sur la **commune de Bouyon** à partir des données LOVAC et des informations transmises par ZLV. Ces données ont ensuite été fiabilisées par des entretiens avec le personnel de la commune et des visites de terrain.

Promotion de l'offre auprès des actifs éligibles au logement intermédiaire pour faciliter l'accession à la propriété

En **accession sociale**, 1 programme a été livré en 2023 soit 2 logements de type 4 (O'CAP à Antibes) et **5 programmes sont en cours de pré commercialisation** soit 119 logements (« *Le Birdie* » à Châteauneuf-Grasse 48 logements en Bail Réel Solidaire (BRS), « *La Canopée* » à Valbonne Sophia Antipolis 19 logements en PSLA, « *La Cascade du Loup* » à Tourrettes-sur-Loup 27 logements en BRS, « *L'Art de Vivre* » à Saint-Paul de Vence 20 logements en BRS, « *Vert Azur* » à Antibes 5 logements en accession encadrée à la propriété). En termes d'**agrément PSLA**, **4 logements ont été agréés** soit 1 programme sur Antibes.



Vie sociale et familles

Bilan de la Convention Territoriale Globale (CTG) (2020-2023)

Cette année est marquée par le bilan de la **Convention Territoriale Globale**, démarche visant à mettre les ressources financières et d'ingénierie de la CAF, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante, et de qualité aux familles du territoire.

La famille, facteur de cohésion sociale

Le taux de couverture en place d'accueil 0-3 ans est stable. Une expérimentation est en cours pour l'accueil en crèche des enfants dont les parents sont en situation d'insertion professionnelle.

Pour les enfants de 3 à 11 ans, les **parcours éducatifs** dans les communes ont été structurés grâce au déploiement des projets éducatifs de territoire (PEDT). La filière animation étant en tension, une réflexion à l'échelle intercommunale sur la formation des animateurs est en cours.

Les jeunes, quant à eux, ont été soutenu dans leur **parcours d'accès à l'autonomie** (dispositif "prestation jeunes"). La **présence éducative numérique** s'est vue renforcée par le dispositif "promoteur du net".

Le **soutien aux parents** a été valorisé par la communication sur différents dispositifs : les accueils enfants parents (LAEP), l'espace de rencontre parents - enfants "Trait d'Union" géré par la CASA, l'aide et l'accompagnement à domicile (AAD) mis en œuvre par l'association ASPA.

"Trait d'Union" traite 120 situations familiales et organise plus de 1500 rencontres ou passage de bras par an, dans le cadre de séparations conflictuelles.

Amélioration de l'accueil des enfants en situation de handicap ou en difficulté d'adaptation en milieu collectif

La question des **enfants en situation de handicap ou en cours de diagnostic** a été au cœur des échanges de la CTG. Le diagnostic, réalisé par les chargés de coopération, a mis en évidence quantitativement l'augmentation des situations sur le territoire de la CASA.

Des actions sont en cours afin de permettre aux communes de mieux répondre aux enjeux de prise en charge :

- Création d'un annuaire de professionnels pour participer aux différents réseaux.
- Note juridique sur les éléments à intégrer dans les inscriptions Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).
- Recensement des bonnes pratiques (petites enfance et jeunesse).
- Création d'un forum, en partenariat avec l'éducation nationale en 2024.

Lutte contre les violences

Le service "**Parenthèse**" contribue à la **prévention et au traitement des violences conjugales ou intrafamiliales** en prenant en charge en moyenne **250 victimes** de violences conjugales et intrafamiliales par an.

Nouvelle convention de partenariat avec l'hôpital d'Antibes pour l'accompagnement des victimes de violences conjugales.

Journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes : Opération "Quand c'est non, c'est non !". Pendant deux jours, **près de 300 collégiens sont sensibilisés** aux violences faites aux femmes lors de projections et de débats avec des professionnels.

Sensibilisation aux risques liés à l'usage du numérique et une formation à **l'éveil de l'esprit critique avec l'association Alter Egaux pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans.**

Cohésion sociale

L'emploi et l'insertion

Le 3ème protocole du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (2021-2023) est en cours de déploiement.

La CASA propose un accompagnement global et individualisé de proximité pour les demandeurs d'emploi longue durée et les allocataires du RSA, assuré par un interlocuteur unique, dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.

A la fin du 1er semestre 2023, **620 personnes dont 566 bénéficiaires du RSA ont été accompagnées dans le cadre du PLIE** (soit 83% de l'objectif quantitatif). Le **taux de sorties positives** (entrée en CDD > 6 mois, CDI, formation ou création d'entreprise) est passé de 39% à **55%** compte tenu de la bonne conjoncture du marché du travail, et de la qualité des actions menées pour le rapprochement des bénéficiaires et des entreprises. Comme par exemple les **Journées emplois** autour des métiers de l'autoroute et de la petite enfance.

Un **nouveau protocole** va entrer en vigueur en **2024**, avec le même objectif quantitatif d'accompagner 750 personnes en 3 ans. La CASA, quant à elle, se fixe toujours l'objectif d'accompagner **au moins 50% de ces personnes vers une solution d'emploi durable**.

Au travers de son PLIE, la CASA facilite les clauses d'insertion dans les marchés publics. **Au 1er semestre 2023, 44 217 000 heures de travail réalisées par des personnes en insertion** étaient déjà réalisées par les 67 entreprises partenaires (bâtiment, déploiement de la fibre, nettoyage, espaces verts, gestion de l'eau...). Cela représente **217 contrats de travail, dont 176 personnes remises à l'emploi**. Ces chiffres annoncent d'ores et déjà un maintien du bon niveau d'activation de la clause sociale.

Les actions envers les jeunes

La CASA aide au financement du BAFA (brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur) en contrepartie d'un engagement bénévole dans des associations. **8 jeunes ont obtenu leur BAFA**.

Elle soutient la **Mission Locale Antipolis** et l'**auto-école sociale « Mobilis »**.

Elle a mené l'**opération 10 jours pour l'emploi et la formations**.



5 opérations courts Chantiers à Antibes, Vallauris Golfe-Juan et Villeneuve-Loubet ont mobilisé **32 jeunes**.

Ces actions sont financées par la CASA, dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle, en partenariat avec la Ville de Biot, et coordonnée par la mission Locale Antipolis.

11 jeunes pour 1066 heures de travail ont participé au dispositif de l'Agri cagnotte, qui permet de sensibiliser les jeunes aux métiers de l'agriculture. Le montant annuel de la cagnotte représente 5 332 euros.

Les services à la population

L'activité des **antennes de justice** est constante avec plus de **10 000 entretiens** menés par les agents des 3 antennes de justice et **plus de 6500 menés par les partenaires** (avocats, association d'aides aux victimes...).

Les **2 Maisons France Services** du territoire (France Services itinérante pour les zones rurales et/ou éloignées des services publics et une France Services basée dans le quartier prioritaire de Vallauris) ont pu traiter respectivement plus de **1000 et 2500 demandes en 2023**.

Une vie culturelle en lien avec le développement durable

Fête de la science dans les médiathèques d'Antibes et de Valbonne

- Sensibilisation aux Objectifs de développement durable de l'Agenda 2020
- Atelier Fresque du climat
- Escape Game sur l'égalité hommes/femmes
- Jeu de plateau "Planète durable"
- Diffusion du film documentaire *Méditerranée l'odyssée pour la vie*

Ateliers nature et écologie

- Repair Café Sophia Antipolis
- Ma P'tite Bouturothèque
- Déchets Land (atelier dessiné autour de la bande dessinée documentaire Déchets Land, *La face cachée de nos déchets* d'Anne Belot parue chez Thierry Souccar Editions en 2021).

Spectacles et films

- *L'Homme qui plantait des arbres*, Lecture animée, illustrée en direct, spectacle de Benjamin Flao et Clothilde Durieux (9 juin, médiathèque Sonia Delaunay, Biot).
- *Climat : mon cerveau fait l'autruche*, réalisé par Raphaël Hitier, Sylvie Deleule en 2021 (25 mai, Fête de la nature, médiathèque Albert Camus, Antibes).
- *Le dernier dauphin de la rivière sacrée*, film documentaire de Kévin Sempé de 2023 (21 novembre, Mois du film documentaire, médiathèque Colette, Valbonne).

Colette Vélo Tour :

Mai à Vélo à la Médiathèque Colette

Expositions

- *Photographies des fonds marins* de Martin Colognoli, du 17 octobre au 31 décembre 2023 (Médiathèque Colette, Valbonne).
- *L'âge d'eau*, exposition de Benjamin Flao (du 2 mai au 1er juillet 2023, médiathèque Sonia Delaunay, Valbonne).
- *« À l'intérieur de l'écorce »*, exposition de Sophie Vandendorpe. Avec des livres effeuillés, l'artiste plasticienne a moulé un couple d'arbres, presque bicentenaires, situé dans son jardin (du 7 mars au 15 avril 2023, médiathèque Jean d'Ormesson, Villeneuve-Loubet).

Conférences

- *Sciences pour Tous. Santé et environnement : l'exposition aux perturbateurs endocriniens* par Patrick Fénichel (samedi 30 septembre, médiathèque Albert Camus, Antibes).
- *Astronomie et climat* par Gilles Bogaert (samedi 28 octobre, médiathèque Albert Camus, Antibes).



5e salon du livre jeunesse

6 000 visiteurs

Samedi du partage


Sensibilisation à toutes les formes de handicap en collaboration avec Marie Dubrulle du Musée Picasso (découverte du monde des sourds, lecture du bout des doigts, ateliers d'expériences contraignantes de lecture, films en audiodescription, le 21 octobre, médiathèque Albert Camus, Antibes).


Lutte contre les inégalités numériques


- **Ateliers tous publics dans les médiathèques** : certification PIX, aide à l'usage des ressources numériques des médiathèques et aux démarches administratives en ligne, outils informatiques, codage, musique assistée par ordinateur, ateliers Ateliers Terra Numerica tous publics dès 8 ans, réalité virtuelle, accueil d'une journaliste en résidence pour des ateliers scolaires autour de l'éducation aux médias, etc.



- **Dispositif Conseiller numérique** : rendez-vous individuels, tous publics, pour l'accompagnement à la maîtrise des outils numériques et aide aux démarches en ligne, les mardis (médiathèque Colette), jeudi (médiathèque Albert Camus) et samedis (médiathèque itinérante).

 1369 abonnés

 966 abonnés

 5300 abonnés

Perspectives 2024



- * Dès janvier 2024, l'**inscription en ligne des usagers** sera possible grâce au développement du système informatisé de gestion des médiathèques (SIGB), dans le but de **donner accès aux ressources documentaires à l'ensemble de la population de la CASA** (1ère nationale pour les bibliothèques publiques).
- * **Médiabus** pour les communes dans le Moyen et Haut Pays.

Anthéa, le théâtre communautaire d'Antibes

- **140 000 spectateurs en 2023.**
- Des **tarifs spécifiques** sont proposés pour les différents publics (demandeurs d'emploi, jeunes, scolaires, ceux détenteurs de la carte LOL et personnes en situation de handicap).
- Chaque année est organisée un **concours sur l'égalité hommes - femmes** « Osez l'égalité », ouvert à tous.
- **Théâtre labellisé Education Artistique et Culturelle (EAC)**, avec des partenariats avec collégiens/lycéens, des programmations destinées aux scolaires (plus de 5000 abonnés).



Accompagnement au développement des communes

Assistance technique aux communes

L'aspect **solidarité** créé avec les communes favorise l'**offre d'ingénierie pour la voirie et les infrastructures** proposée par la CASA.

La **Direction Architecture et Bâtiment** a repris certains dossiers pilotés par la Société Publique locale (SPL) et la commune, notamment celui du Groupe Scolaire d'Opio, labellisé *Bâtiment Durable Méditerranéen* en novembre 2023.

Accompagnement, échanges techniques et avis sur les documents d'urbanisme

En 2023, la CASA a suivi l'élaboration ou la révision de plusieurs documents d'urbanisme des communes :

- Révision du PLU de Biot.
- Révision du PLU de Châteauneuf-Grasse.
- Elaboration du PLU de Gourdon.

La CASA a également émis des avis sur les modifications et déclaration de projets des documents d'urbanisme suivants :

- DP valant MEC du PLU et modification n°7 de Villeneuve-Loubet.
- Modification n°1 du PLU de Valbonne.
- Modification n°2 du PLU de Roquefort-les-Pins.
- Modification n°1 du PLU du Bar-sur-Loup.
- Modification n°1 du PLU de la Colle-sur-Loup.
- Modification n°2 du PLU du Rouret.
- Modification n°1 du PLU de Saint-Paul de Vence (en cours).

Elle a également émis des avis sur les ouvertures à l'urbanisation des PLU de Châteauneuf-Grasse, du Bar-sur-Loup et de Tourrettes-sur-Loup.

Les fonds de concours

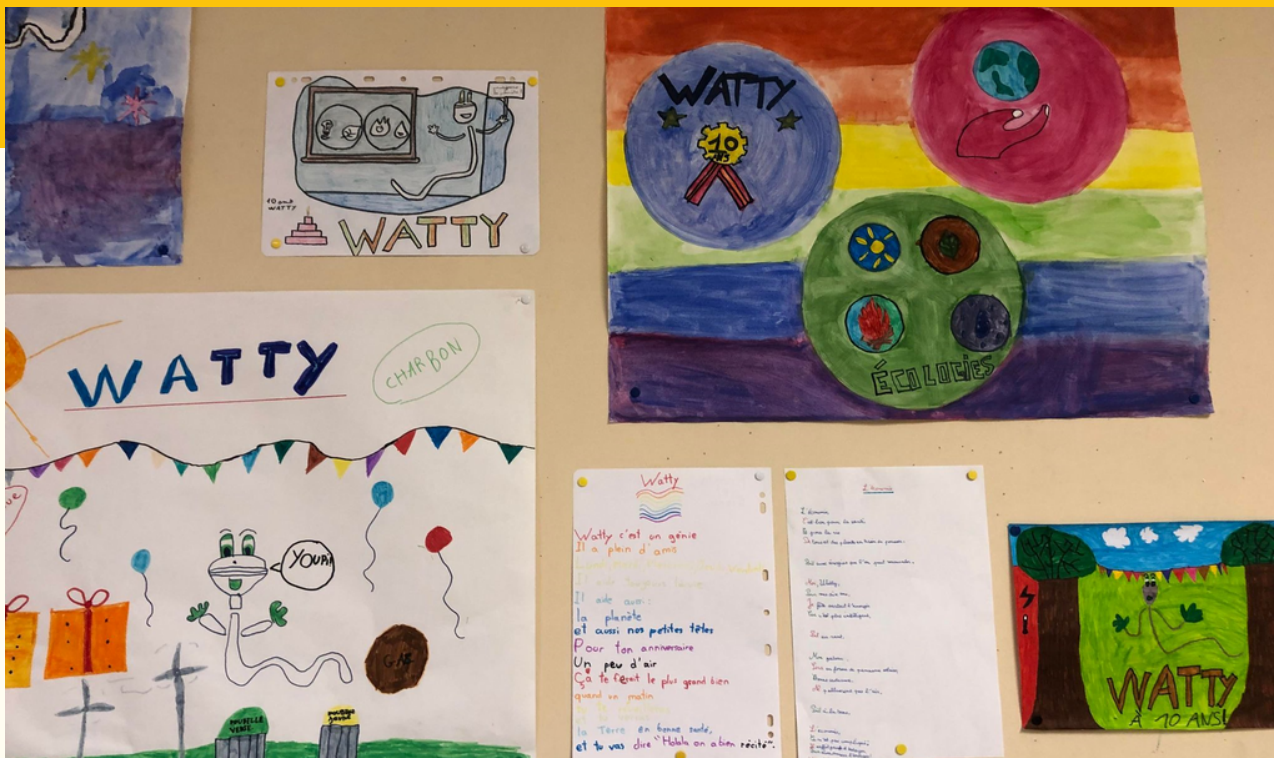
Chaque année, la CASA aide ses communes pour la réalisation de projets et de travaux d'investissement. En 2023, **54 projets ont été financés par la CASA pour un montant global de participation de 3,2 millions d'euros.**

Un fonds de concours auprès des communes a été instauré pour les **infrastructures favorables à la mobilité durable** (passerelle Clausonnes, Opio, Châteauneuf-Grasse, et Valbonne).

Par ailleurs, les fonds de concours ont augmenté de 10% pour la **rénovation énergétique**, qui est elle-même bonifiée de 5% en cas de démarche de labellisation au niveau environnemental. Un fonds de concours est également créé pour les énergies renouvelables, d'une valeur de 35%.

Les réunions d'informations

La diffusion d'informations (réglementations, nouveaux dispositifs etc.) se poursuit avec des **réunions d'échanges des DGS et DGA de la CASA et de chaque commune**, tous les 2 mois, mais aussi par la **réunion des services juridiques** des communes sur des sujets juridiques réunissant les communes et la CASA.



5

L'IMPLICATION DES HABITANTS ET DES ACTEURS DU TERRITOIRE, Y COMPRIS DE LA CASA ELLE-MÊME, EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Exemplarité de la CASA

Les véhicules CASA et la mobilité des agents

Depuis plusieurs années, la CASA convertit sa flotte en véhicules à très faibles émissions, y compris pour ses bus et ses bennes à ordures ménagères.

Elle agit également pour favoriser les mobilités durables et le télétravail. Pour plus de détail, se référer à la partie Mobilité en début de rapport.

Les bâtiments CASA

La CASA gère une trentaine de bâtiments communautaires.

En 2023, des produits d'étanchéité réfléchissants ont été installés sur le centre technique d'Envinet pour limiter la surchauffe estivale.

Une phase d'audit est en cours pour la mise en place de systèmes permettant de produire de l'énergie sur différents bâtiments. Certains d'entre eux vont prochainement être équipés de panneaux photovoltaïques. C'est le cas de Nautipolis pour 2024 et du théâtre Anthéa pour 2025.

Des services de qualité

Depuis plusieurs années, la CASA est certifié ISO 9001 pour la qualité de ses services Envinet et Envibus (transport à la demande et transport scolaire)

Perspectives 2024



Acquisition d'outils de gestion, pour à terme, s'inscrire dans une démarche visant à une certification ISO 9001, pour les 4 principales opérations de 2024 (Madoura, Centre technique du centre de l'eau de Biot (eau, assainissement, GEMAPI), réaménagement du 5e étage du théâtre Anthéa et des aqueducs romains).

Bien-être et qualité de vie au sein de la CASA

La CASA participe à l'amélioration du pouvoir d'achat de ses agents. En 2023, le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) a été augmenté pour les agents méritants., L'indemnité anti inflation et la garantie individuelle du pouvoir d'achat ont été reconduites. Des revalorisation de primes ont également été déployées en 2023.

La CASA lutte contre les discriminations, les actes de violence et le harcèlement au travail depuis 2021, grâce à la mise en œuvre d'une procédure de signalement.

Enfin, la CASA lutte contre les inégalités professionnelles entre les hommes et les femmes en interne, en mettant en place son plan d'actions adopté en 2020 pour 3 ans.

Formations des agents CASA

En plus des formations du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), la CASA a souhaité proposer une offre variée et enrichissante aux agents à travers l'outil idéal connaissances (73 formations suivies en direct et 114 en différées), mais aussi avec :

- Formation type escape game sur la prévention sécurité au travail (192 participants).
- Demi-journée "laïcité pour tous" à distance (147 participants).



La Direction des Affaires Générales, Juridique et du Contentieux a organisé une formation en intra, réunissant 11 cadres de la CASA et de la Ville d'Antibes, en partenariat avec le CNFPT, sur la fresque du climat afin de conscientiser les cadres sur les enjeux climatiques.

La CASA organise également 3 fois par an des journées d'accueil pour ses nouveaux arrivants.

Sensibilisation à l'environnement et au développement durable

Sensibilisation des jeunes

ACTIV'TA TERRE

Depuis 10 ans, la CASA déploie **l'appel à projet Activ'ta Terre** à destination des écoles, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur, centres de loisirs, et services périscolaires pour le déploiement de projets de développement durable de proximité. Elle apporte un soutien financier et pédagogique. En 2023, **16 projets ont bénéficié de 20 000 euros de subventions**. Parmi ceux-ci :

- 3 des projets portent sur la consommation responsable,
- 6 projets pédagogiques autour des oliviers à la Colle-sur-Loup, Biot et Valbonne (3),
- 28 jardins ont été créés depuis 2013 dont 4 en 2023 (Vallauris (2), Le Rouret, Roquefort-les-Pins).

WATTY À L'ÉCOLE

Cette année encore, **68 classes de primaires, soit 1800 élèves**, ont été sensibilisés aux écogestes sur les économies d'énergie et d'eau au travers du programme Watty à l'école, engagé sur la CASA en 2017.

Sur notre territoire, on note une forte participation au concours annuel. **10 réalisations ont été récompensées**.

SENSIBILISATION AUX ESPÈCES NATURA 2000

La CASA est intervenue auprès de lycéens et du grand public pour parler des espèces Natura 2000.

Perspectives 2024



- 4 classes de primaire sensibilisées sur la thématique de l'eau (VEOLIA).
- 4 classes de primaire et 2 classes de lycée sensibilisées sur la thématique de l'Air.

Les actions pour le grand public

CASA NATURE

Ce programme propose des activités gratuites pour découvrir la nature, le patrimoine, la biodiversité, les bons gestes au jardin, les restanques etc. Il a permis de sensibiliser 1500 personnes en 2023 au travers de :

- Une **cinquantaine de balades nature et patrimoine** (naturalistes, archéologiques, géologiques...),
- Une **quinzaine d'ateliers dans les jardins** partagés, sur les stands communaux ou en nature pour découvrir et pratiquer les bons gestes au jardin et favoriser la biodiversité chez soi,
- **5 ateliers participatifs pour réaliser un aménagement** en application la palette végétale de la CASA,
- Plusieurs formations à la **bonne tenue des oliveraies et leur remise en production**.

PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

La CASA a communiqué la **protection de la ressource en eau auprès des communes et des abonnés**, par le biais de courriers personnalisés aux consommateurs de chaque commune et par une communication générale par SMS ou par e-mails à chaque syndic des copropriétés.

CHALLENGE DE LA MOBILITÉ

La CASA est co-organisateur aux côtés de l'ADEME et du Sophia Club Entreprises de ce Challenge.



JEUX DE SOPHIA

Nouveau plan d'actions éco-responsables (trophées écoresponsables, tee-shirts éco-conçus, tri des déchets, communication responsable).

Communication et participation de la population

Communication auprès des habitants de la CASA

La stratégie de communication de la CASA s'adapte en continu afin de proposer à tous les publics les informations nécessaires, pour entre autres, préserver nos ressources naturelles (eau, énergie) et répondre aux enjeux de Développement Durable.

Les moments forts de l'année sont :

- Le 31 octobre, la CASA a lancé sa **chaîne WhatsApp**.
- La CASA continue de publier sa **newsletter mensuelle**.
- La CASA, grâce à son **plan stratégique de communication**, diffuse des **kits de communication** aux communes pour informer la population du territoire des nouveaux services mis à leur disposition (articles, photos, visuels, etc.).
Par exemple, la CASA a créé un guide des déchets pour aider les habitants à **Réduire, Réutiliser et Recycler** leurs déchets.
- Création d'un **mini site CASA Energie** (accessible sur le site internet de la CASA).
- Diffusion des **résultats du questionnaire (avril 2023) sur Facebook et sur le site internet, dans le cadre de CASA 2040**. Il avait été transmis aux habitants en 2022, plus de 8 000 personnes y avaient répondu.



1501 abonnés



3452 abonnés



9281 abonnés



231 abonnés

Le Conseil de développement, instance de participation

En 2023, le Conseil de Développement, instance de représentation de la population auprès de la CASA a mené différentes actions :

- Amélioration de la **participation citoyenne**.
- **Mobilisation de bénévoles** intéressés par le devenir du territoire en se faisant connaître (colloques, newsletters bimensuelles, réseaux sociaux).
- Mise en réseau des Conseils De Développement de la Région Sud PACA à travers une coordination.
- Rédaction d'un avis et investissement du CDD au regard du **diagnostic territorial CASA 2040**.
- Participation à l'élaboration du **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** et sensibilisation de la société civile à l'alimentation (fresque alimentaire), pour les membres de la société civile, élus, et le personnel de la CASA, en 2024.
- **Colloque sur l'eau (09/12/23)** pour améliorer la gestion de la ressource en eau autour de deux tables rondes : préservation et adaptation du territoire et sécurisation des usages domestiques et économiques.



3937 abonnés



523 abonnés



11 000 abonnés



230 000 visites sur le site internet

CONCLUSION

Le rapport développement durable 2023 représente le douzième bilan de la situation en matière de Développement Durable centré spécifiquement sur les politiques et les activités de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Ce travail, ayant pour vocation de nourrir le Débat d'Orientations Budgétaires, met en lumière les **nombreuses actions exemplaires mises en œuvre par la CASA** en matière de développement durable dans le cadre de l'exercice de ses compétences.

En mettant en œuvre son Programme de Développement Durable jusqu'en 2024, la CASA poursuit une dynamique positive et répond aux axes de progrès qui ont été mis en avant dans les précédents Rapports annuels sur le Développement Durable.

Cette démarche permet de structurer l'action quotidienne de la CASA en affinant la coordination entre ses politiques sectorielles, de consolider sa démarche d'évaluation et d'amélioration continue, et d'engager de nouveaux axes de travail avec pour objectif d'instiller le développement durable au cœur de son fonctionnement et de sa politique territoriale.